

Article Métropole

Métropole de Lyon : le plus gros reste à faire !

Le 27 janvier, une table ronde co-organisée par le Club Convaincre et le collectif Pacte Civique du Rhône réunissait 80 personnes à l'hôtel Best Western du cours Charlemagne, avec deux intervenants de qualité : M. Jacky DARNE, vice-



président du Grand Lyon responsable des finances de la Communauté Urbaine, spécialement investi dans la préparation de la Métropole de Lyon, et M. Pierre PRUNET, élu du Beaujolais, président d'un syndicat intercommunal, fin connaisseur des finances et de la fiscalité des collectivités locales, représentant le « reste » du département. Les introductions des deux invités et les nombreuses questions de la salle ont permis de clarifier plusieurs points :

Le contexte économique : malgré la crise, l'agglomération lyonnaise continue à exercer une forte attraction, en particulier en termes de création d'emplois : la population du Grand Lyon s'accroît chaque année de 0.9%. Mais le reste du département est également concerné : il contribue à nourrir la population de l'agglomération, et fournit du foncier pour l'implantation de nouvelles entreprises.



Les objectifs : structure inédite, la Métropole de Lyon prendra en charge, sur le territoire du Grand Lyon, toutes les attributions actuelles du département. Avantages espérés : simplification, meilleure visibilité, plus grande cohérence des politiques mises en place, prises de décision plus faciles, réduction (à terme) des frais de fonctionnement. Du côté du département restant, un recentrage sur les missions principales (techniques, sociales et économiques) devrait permettre une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques tels que l'équilibre ville/campagne, le vieillissement de la population, la désertification médicale.

La représentation politique : côté métropole, 155 conseillers intercommunaux deviendront « conseillers métropolitains ». Ils sont élus au suffrage direct (fléchage sur les listes municipales), d'une manière fort inégalitaire (surreprésentation des petites communes) qui sera sans doute revue en 2020. Une dizaine de « conférences des maires » réparties sur le territoire de l'agglomération, permettront à ceux-ci d'échanger et de proposer, mais pas de décider. Côté département, le conseil général sera réduit à 26 membres, élus dans 13 cantons reformatés assurant une représentation à peu près égalitaire.

Les principaux changements au 1^{er} janvier 2015 : ils concernent surtout le regroupement des structures administratives : fusion des anciens services assurant les mêmes missions (culture, informatique ...) et homogénéisation de la gestion du personnel. Les habitants de la métropole ne verront à cette date que peu de changements dans leurs relations avec l'administration. Les budgets 2015 seront un peu « bricolés » à partir de ceux des anciennes collectivités à peu près reconduits. Les répartitions financières entre les deux nouvelles entités respecteront le principe « ni gagnant, ni perdant ».

De nombreux chantiers resteront ouverts pendant plusieurs années : outre la réforme nationale de la fiscalité locale (pour permettre en particulier aux collectivités de financer l'action sociale), on peut citer l'équilibre des pouvoirs entre métropole, communes et arrondissements, les regroupements de services entre métropole et communes, la coopération entre la métropole et le département (notamment en matière de plans d'aménagement et de transport), l'intégration de nouvelles communes, et surtout la participation des citoyens à la définition des politiques métropolitaines et à la conception des grands projets d'aménagement.

Merci aux intervenants, et en particulier à Jacky Darne, qui, à l'issue d'une carrière bien remplie, a bien voulu nous livrer, en toute liberté, quelques messages forts, et en particulier celui-ci : « *le pouvoir citoyen ne s'octroie pas, il se conquiert. Prenez le pouvoir ! Et contribuez ainsi à revitaliser une démocratie représentative en perte de vitesse !* »